

Propositions Élections Municipales

Par l'équipe du Fa'ati ananahi

Vous vous présentez aux élections municipales ? Vous aurez peut-être la responsabilité de diriger une commune de notre Pays.

Vous allez voter aux élections municipales ? Vous aurez peut-être l'occasion d'interpeller vos candidats ou vos futurs élus.

Nous vous présentons ici des propositions concrètes, qui relèvent des compétences des communes pour aider à faire face aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux de notre temps.

Les grands objectifs sont :

1. La préparation au changement climatique.
2. La restauration de la nature et de la biodiversité
3. L'autonomie alimentaire et énergétique.
4. La réappropriation de l'abondance de nos îles par la population.
5. Le développement d'une culture de la coopération et de la participation citoyenne

Ces propositions se veulent avoir autant un impact positif sur l'environnement que sur la population à travers des perspectives de santé, d'activités, d'emplois et de prospérité.

- Ces sujets sont-ils pour vous aussi une priorité?
- Quelles mesures vous engagez-vous à mettre en œuvre durant votre mandat, si vous êtes candidat à demander à vos futurs élus, si vous êtes électeur ?

Ce document répartit les propositions selon les compétences des communes d'après l'article 43 de la loi organique 2004-192 :

Préalable : politique communale interne

Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales).

Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.

Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.

I Compétences exclusives

1° Police municipale ;

Mettre en place une brigade verte, chargée de faire respecter le code de l'environnement, y compris la réglementation sur la pollution sonore, au sein de la commune, disponible et accessible pour la population.

2° Voirie communale ;

Mettre en place des pistes cyclables, en premier lieu proches des agglomérations, puis entre celles-ci.

Prévoir des trottoirs adaptés

Verdir et ombrager les bords de route avec des arbres fruitiers et/ou endémiques.

Aménager des arrêts de bus à l'abri du soleil et de la pluie.

3° Cimetières ;

Mettre en place un système forestier dans les cimetières, inciter au verdissement.

Encourager des processus d'inhumation avec des matériaux 100 % biodégradables

Interdire les fleurs en plastique

4° Transports communaux ;

Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun municipaux en privilégiant les modes de transports doux et économes en énergie et en encourageant le covoiturage solidaire.

Contribuer à réaliser des pistes cyclables sécurisées et aider la population dans le besoin à se fournir en vélo.

5° Constructions, entretien et fonctionnement des écoles de l'enseignement du premier degré ;

Construire, reconstruire ou rénover selon les normes de l'écoconstruction avec des espaces verts

Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans les cantines, agir contre le gaspillage alimentaire

Encourager la création de potagers dans les écoles en parallèle d'activités sur les bases de l'agroécologie, du compostage... pour les enfants et les parents

Promouvoir les connaissances écologiques traditionnelles et des activités environnementales de terrain.

6° Distribution d'eau potable, sans préjudice pour la Polynésie française de satisfaire ses propres besoins ;

Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à tous, en la considérant comme un bien commun.

Encourager des systèmes autonomes de filtration, d'assainissement de l'eau de pluie et usée

Promouvoir des systèmes de toilettes sèches conformes aux normes sanitaires

7° Collecte et traitement des ordures ménagères ;

Mettre en place en amont un schéma directeur de gestion préventive des déchets via la promotion de la sobriété, du zéro déchet, du réemploi, de la revalorisation et de la lutte contre l'obsolescence programmée.

Mettre en place des déchetteries, un centre de réparation communal ou faciliter l'installation de recycleries sur le principe de l'économie sociale et solidaire

Responsabiliser les administrés à leur production de déchets en pesant leurs déchets par servitude ou quartier.

Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune

8° Collecte et traitement des déchets végétaux ;

Promouvoir le compostage à l'échelle domestique et des quartiers.

Mettre en place un composteur communal ouvert au public et servant de centre pédagogique aux écoles et à la population sur le compostage.

Mener une campagne de prohibition des feux de déchets verts.

9° Collecte et traitement des eaux usées :

Utiliser des centres de traitement des eaux en phyto-épuration.

Promouvoir des cycles fermés de traitement des eaux usées au sein des habitations via phyto-épuration.

Promouvoir et valoriser les toilettes sèches (conformes aux normes sanitaires) dans les ménages

Mettre en place une politique efficace de contrôle et d'aide (voire de prise en charge) auprès des ménages, pour les mises aux normes des systèmes de traitement des eaux usées pour éviter le rejet dans la nature, ruisseaux et lagons

Sensibiliser à l'utilisation de produits non- polluants pour les réseaux et les rivières.

II. Compétences d'intervention possibles

(les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale peuvent intervenir dans les matières suivantes) :

-10° Développement économique, aides et interventions économiques ;

Favoriser des points d'échanges à échelle humaine et dédiés très majoritairement à la production locale

Mettre en place un marché communal dédié à encourager la population à vendre des productions locales avec des aménagements pour y faciliter l'accès, le parking et l'attrait touristique.

Soutenir la pratique de l'agriculture bio, de l'agroécologie, de la permaculture et de la culture ancestrale.

Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices.

Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité du métier d'agriculteur au sein de la commune

Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité du métier d'artisan avec notamment des infrastructures dédiées et partagées.

Chercher uniquement le développement d'un tourisme avec peu d'impact sur l'environnement et valorisant les savoirs faire de la population, en encourageant la création de produits touristiques durables (expériences culturelles, volontourisme , écotourisme etc), en formant professionnels et jeunes au tourisme durable.

Soutenir les circuits courts du producteur au consommateur ainsi que l'économie sociale et solidaire.

-11° Aide sociale ;

Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté et travailler en étroite coopération avec les services du Pays.

Guider davantage la population à travers les différentes aides sociales du Pays et de l'Etat à leur disposition.

Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique et solidaire.

Fournir de l'aide logistique et/ou financière à l'insertion professionnelle par le secteur primaire (agriculture), la transformation artisanale de produits naturels (artisanat traditionnel mais aussi agroalimentaire, couture zéro déchet, cosmétiques bio....) et l'écotourisme.

Création de pôles Recherche et Développement en cuisine à base de produits locaux telle une cuisine communale à disposition des habitants

Influer pour que les logements sociaux soient éco-durables, au besoin encadrer et former les habitants à l'auto-construction et à l'éco-construction.

Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitants.

12° Urbanisme et aménagement de l'espace ;

Augmenter les exigences sur les droits de terrassement et d'aménagement des montagnes.

Promouvoir un urbanisme écologique: constructions écologiques, réseau routier favorisant les zones piétonnes et cyclables, jardins publics et partagés, végétalisation des façades, des murs et des espaces non-bâties avec des plantes indigènes.

Aménagement en vue de simplifier l'autonomie des habitations et de la commune, de diminuer les déplacements

Limitier la déforestation et renforcer les reboisements/ revégétalisations

Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), brunes (sol naturel, non bétonné) et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant

Limitier la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville.

Limitier la place de la publicité et des nuisances sonores dans l'espace public.

Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.

13° Culture et patrimoine local ;

Favoriser les recherches, remettre à l'honneur et diffuser largement les traditions ancestrales, légendes, récits ...de la commune.

Veiller à la bonne santé et la protection des rivières comme une priorité car cascade, rivière et vallée sont des éléments fondamentaux du patrimoine naturel et culturel polynésien.

Renforcer, encourager et accompagner les projets de Rahui.

Redonner à la population accès aux lagons, montagnes et vallées: créer un conservatoire du littoral pour racheter les terrains en bord de mer et développer un réseau de plages publiques, créer des parc naturels et des sentiers de randonnées.

14° Jeunesse et sport ;

Créer des parcours santé et sportifs dans les vallées et les montagnes, parcs sportifs.

Créer un centre de formation à l'agroécologie pour les jeunes.

Mettre en place des jardins partagés et des ateliers artisanaux éducatifs.

15° Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de l'énergie ;

Déclarer l'état d'urgence climatique et écologique à l'échelle de la commune afin de mettre au premier plan des priorités l'atténuation et la préparation aux crises climatiques ainsi que la restauration des écosystèmes.

Sensibiliser à la sobriété énergétique, monter une équipe low-tech, aux énergies renouvelables

Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive ou plan climat citoyen, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne.

Soutenir les rénovations à haute efficacité énergétique en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.

Limiter la déforestation et renforcer les berges et les littoraux en mettant en place un programme de reforestation/ revégétalisation, avec des arbres et arbustes indigènes, en prévoyant des pépinières en amont

Restaurer les écosystèmes côtiers et récifaux, fragilisés par l'urbanisation des côtes et les activités humaines, car ce sont des réservoirs de biodiversité, des puits de carbone qui contribuent de plus à atténuer l'érosion littorale et les risques de submersion.

Limiter l'impact des eaux de ruissellement sur le milieu marin, notamment sur les récifs coralliens.

Définir avec le Pays, de véritables plans d'action de protection des espaces et des espèces, pour une application adaptée à la commune.

Supprimer progressivement de manière planifiée les produits phytosanitaires et les engrais nocifs pour la santé humaine et pour l'environnement terrestre et marin.

Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité.

Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.

16° Politique du logement et du cadre de vie ;

Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour tous.

Harmoniser les types (individuel/ semi collectif...) et les gammes de logement (sociaux, intermédiaires...) , en limitant le recours à des complexes densifiés et démesurés , souvent inadaptés au climat et au mode de vie local et excentrés

Inclure dans les projets collectifs, nouveaux ou à rénover, des espaces verts.

Veiller à préserver les paysages

17° Politique de la ville.

Instaurer un dynamisme culturel accessible à toute la population

Assurer la mobilité des quartiers

Formation aux métiers de demain dans les quartiers et aux initiatives de l'économie sociale et solidaire (agroécologie, éco-construction, artisanat...)

Événement de valorisation des quartiers (concours d'embellissement, plantation d'arbres, nettoyage...)